



# Compte-rendu

## Réunion du Conseil Municipal de Lisle – 24350 - Mairie de Lisle – Le 26 novembre 2024 à 18 h

**Présents :** Catherine CASAMAYOU - Joël CONSTANT - Cathy CUPRIS - Patricia DAVILA – Suzanne HESELTON - Bruno LIMERAT - Valérie MONTAGUT - Laurence OREILLER - Nicole PENINE – Jérôme PUYPELAT - Michel SEJOURNE

**Pouvoirs :**

Bruno Maugey	pouvoir donné à Jérôme Puypelat
Anne Mezurat	pouvoir donné à Michel Séjourné
Fabrice THIEFFIN	pouvoir donné à Suzanne HESELTON

**Absent :** Maxime Guinot

**Secrétaire de séance :** Patricia Davila

**Rajout :** Décision Modificative du budget en raison de la hausse de dépenses pour les charges du personnel

**1)- Présentation du nouveau plan de financement du projet de rénovation énergétique de l'école primaire de Lisle :**

**Pour rappel :** Lors du conseil municipal du 31/10/2024, la décision d'abandon de ce projet avait été votée.

*« Un plan de financement de 134 550 € était envisagé pour la rénovation énergétique de l'école primaire. Suite à une deuxième estimation avec le SDE24, le montant de ces travaux se chiffre aujourd'hui à 211 200 € HT auquel il convient de rajouter : 21 000 € de maîtrise d'œuvre, 2 000 € pour le SPS, 3 000 € pour le bureau de contrôle, 5 000 € de garantie dommage-ouvrage. Devant une telle augmentation du coût de ce projet le conseil se voit contraint à l'unanimité d'abandonner ce projet ».*

Intervention de Mr Maurice CHABROL – Vice-président du SDE 24 en charge de la Transition énergétique et de la Mobilité durable.

Depuis cette date, le SDE24 a réexaminé ce plan de financement et s'est engagé à compenser la différence et propose le financement du projet comme suit :

Dépenses :	Montant des travaux	185 976 € HT	}		
	Ingénierie	38 318 € HT			
	Aléas	16 714 € HT			
				.....	241 008 € HT
Recettes :	Fonds vert / DETR	53 820 € HT	}	}	
	Participation ACTEE MOE	17 103 € HT			
	Participation SDE24	9 206 € HT			
	Plan de relance SDE24	67 529 € HT			
				147 658 € HT	241 008 € HT
Autofinancement :	Intracting	83 590 € HT	}	}	
	Fonds propres Reste à charge	9 760 € HT			
				93 350 € HT	

Le Conseil Municipal vote et accepte à la majorité ce nouveau plan de financement pour des travaux prévus pendant les vacances scolaires d'été 2025.

**Rajout** : Décision modificative :

15 000 € doivent être transférés au profit du compte 64111 « Rémunération principale ».

Ce montant, non prévu au budget initial, est dû notamment aux suppléments de charges du personnel (arrêts maladie, contrats à renouveler, heures supplémentaires d'agents, etc...).

Cette somme est retenue sur les comptes suivants :

60633	Fournitures non stockées – Fournitures de voirie	1 000 €
611	Contrat de prestations de service	1 000 €
61521	Entretien et réparations sur terrains	5 000 €
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	3 000 €
617	Etudes et recherches	1 000 €
6184	Versement à des organismes de formation	3 000 €
6262	Frais de télécommunications	1 000 €

Cette Décision Modificative est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

**L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19h30.**